

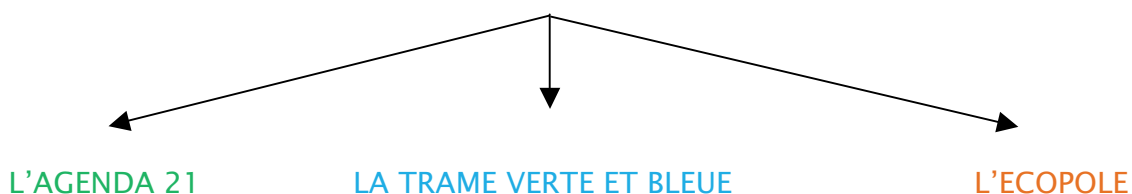
Développement durable Environnement et Jardins en région Centre



"La Loire et ses affluents, les forêts et les espaces naturels de la région constituent un écrin remarquable et fragile, qui accueille un riche patrimoine architectural et historique. Il faut protéger et valoriser ses atouts pour attirer des habitants et leur offrir une grande qualité de vie et de services."

Extrait de l'AGENDA 21 de la région Centre

La politique régionale en matière d'environnement et de développement durable s'articule autour de trois "pôles" pouvant concerner les Parcs & Jardins.



Pour plus d'informations :

- Conseil régional du Centre : <http://www.regioncentre.fr>
- Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, du Transport et du Logement : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-La-Trame-verte-et-bleue,1034-.html>
- Ecopole de la région Centre : <http://www.regioncentre.fr/jahia/Jahia/site/ecopole>
- Conservatoire du Patrimoine Naturel Régional du Centre : <http://www.cen-centre.org/>
- Fédération Nationale des Conservatoires d'Espaces Naturels : <http://www.enf-conservatoires.org/>
- France Nature Environnement : <http://www.fne.asso.fr/>
- Graine Centre : <http://www.grainecentre.org/>
- Nature Centre : <http://www.naturecentre.org/>
- Loiret Nature Environnement : <http://www.loiret-nature-environnement.org/zero-pesticide/particuliers-agissez//0pest-potager.html>

L'AGENDA 21

L'AGENDA 21 est une démarche de développement durable menée par la région Centre au travers d'un programme global d'actions transversales.

Parmi les différentes actions engagées par la région Centre, plusieurs concernent les Parcs & Jardins :

- La lutte contre le changement climatique
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsable

D'un point de vue culturel, touristique ou environnemental, plusieurs des **dix thèmes d'actions prioritaires** de l'AGENDA 21 de la région Centre intéressent les Parcs & Jardins.

Culture

Favoriser les pratiques culturelles et la créativité :

- *éduquer à la culture (ex. dispositif "Aux Arts Lycéens")*
- *contribuer à la création artistique (ex. soutien aux saisons culturelles ; lier création et patrimoine comme au domaine de Chaumont-sur-Loire)*
- *préserver et valoriser le patrimoine culturel régional (ex. la région Centre soutient activement l'APJRC)*

Tourisme

Vers un tourisme responsable

La stratégie régionale de tourisme durable 2011-2015, en lien avec le schéma régional du développement durable, s'est axée sur un positionnement NATURE & CULTURE.

Les Parcs & Jardins sont parmi les filières prioritaires de la région autour des objectifs tourisme-patrimoine-nature-culture-art de vivre. La dimension humaine est prépondérante.

- *Soutenir l'innovation et la formation pour l'accroissement et la compétitivité, dans le respect du développement durable*
- *Développer et structurer l'offre "patrimoine culturel et tourisme de nature", avec la valorisation des produits et du paysage*

Environnement

Préserver la biodiversité et les ressources naturelles, freiner le changement climatique : stopper la perte de biodiversité, connaître et faire connaître la biodiversité et les ressources naturelles et mettre en valeur le patrimoine naturel et les paysages, informer et sensibiliser aux enjeux environnementaux.

- *Mise en place de l'ECOPOLE, création d'un observatoire régional du patrimoine naturel*
- *Promouvoir l'éducation à l'environnement*
- *Développer une meilleure connaissance de la biodiversité régionale : LA TRAME VERTE ET BLEUE*
- *Développer les écogestes, poursuivre la dématérialisation des documents*

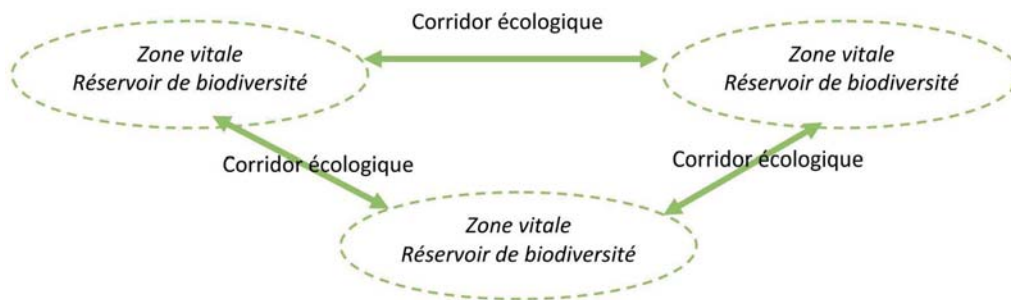
LA TRAME VERTE ET BLEUE

La TRAME VERTE ET BLEUE aspire à enrayer le déclin de la biodiversité et à la préserver.

Il s'agit d'un outil d'aménagement du territoire qui vise à "(re)constituer un réseau écologique cohérent (...) pour permettre aux espèces animales et végétales de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer...", d'assurer leur survie. Autrement dit, cet outil vise à "remettre de la nature" dans nos paysages et donc de remédier à leur fragmentation.

Comment ? En identifiant les zones de vie (réservoirs) et des axes de passage d'animaux (corridors).

Le résultat permet ensuite de restaurer la nature en vue de la concilier avec notre développement.



La TRAME VERTE ET BLEUE est l'une des mesures phares du GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT.

Le projet de loi Grenelle 2 confie aux régions en copilotage avec l'Etat, l'élaboration d'une stratégie régionale Trame Verte et Bleue (SRCE).

Le SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique) a été lancé en région Centre en décembre 2010. Il s'agit de concevoir un développement urbain responsable face à la nature. Ainsi, il faut :

- Connaître l'environnement local et son état
- Elaborer une trame verte et bleue de l'espace régional
- Prendre des mesures pour assurer une occupation du sol respectueuse de l'environnement

La TRAME VERTE ET BLEUE remet en question l'opposition Nature/Ville. Elle remet également en cause l'équation "Espaces vides = Espaces verts".

Une première cartographie en Gâtine tourangelle a été réalisée en région Centre

Les **objectifs** de LA TRAME VERTE ET BLEUE sont de :

- Réduire la fragmentation et la vulnérabilité des espaces naturels
- Identifier les espaces importants et les relier par des corridors écologiques
- Rétablir la fonctionnalité écologique
- Atteindre ou conserver le bon état écologique des eaux de surface
- Améliorer la qualité et la diversité des paysages

En ce qui concerne les parcs et jardins, cela peut être par :

- Une ouverture dans les clôtures pour laisser passer la petite faune.
- La conservation des vieux arbres creux dans le jardin car ils abritent de nombreuses espèces.

Cela passe surtout par la formation et la sensibilité des propriétaires-jardiniers.

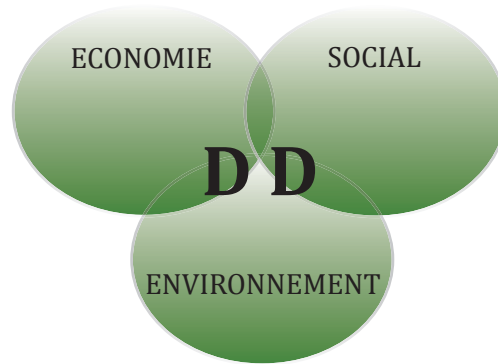
L'APJRC développe depuis 2005 des formations axées vers un nouveau jardinage : entretien naturel des jardins ; meilleure connaissance de la nature des sols ; diagnostic du patrimoine arboré ; bonnes techniques de plantation ; sélection des bons végétaux aux bons endroits ; aménagements durables de vivaces et graminées ; moyens de lutte biologiques....

JARDINS

RAPPEL

Qu'est-ce-que le Développement Durable ?

NOTION OFFICIELLE Le Développement durable est un développement qui répond au besoin du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.



LES 3 PILIERS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'évolution vers un développement durable n'est possible qu'en trouvant l'équilibre entre les trois grandes dynamiques nécessaires au bon fonctionnement des sociétés actuelles

L'ÉCONOMIE

Si le développement durable s'impose aujourd'hui comme une nécessité environnementale, il est également une formidable opportunité pour reconstruire notre économie et notre société. Auparavant essentiellement abordées à travers leur volet environnemental, les démarches de développement durable s'appuient désormais pleinement sur leurs piliers social et économique.

LE SOCIAL

SOLIDARITÉ et **ÉCOLOGIE** sont les deux expressions d'un même projet où chacun est appelé à prendre en compte l'impact de son activité sur les hommes et l'environnement.

L'ENVIRONNEMENT



Agir pour le développement durable, ce n'est pas uniquement limiter l'utilisation des pesticides. Le véritable engouement que représentent actuellement, et depuis 30 ans, les jardins, plaide pour une prise de conscience de la nécessité d'une d'un jardinage responsable, plus respectueuse de l'environnement et de la santé de chacun. L'élémentaire bon sens, les préoccupations paysagères, le respect des lois, la volonté de sauvegarder l'environnement ou de favoriser la nature doivent être les guides du jardinier d'aujourd'hui.

Le bon sens, mais c'est bien sûr !

Couverture de la brochure L'environnement au jardin, guide des bonnes pratiques pour le respect de l'environnement dans les activités de jardinage, une initiative du Ministre Wallon de l'Environnement - DR -

L'ECOPOLE

La région Centre mène une politique volontariste en matière d'**Education à l'environnement et au développement durable**. C'est pourquoi l'ECOPOLE, outil d'information et de communication, a été créé.

L'ECOPOLE est un établissement public régional matérialisant le partenariat entre le secteur associatif de la protection de l'environnement et le Conseil régional du Centre.

L'ECOPOLE coordonne les actions menées par les associations de terrain, accompagne les porteurs de projets, met en place des actions de conseil et de formation, des actions de promotion et de sensibilisation, des événementiels.

- *Graine Centre*
- *Conservatoire du Patrimoine Naturel Régional du Centre*
- *Fédération Nationale des Conservatoires d'Espaces Naturels*
- *France Nature Environnement*

Les organismes proposant des animations d'éducation à l'environnement sont reconnus par la convention cadre pour l'Education à l'environnement en région Centre, établie en mai 2006 et disponible sur le site internet du Graine Centre.

Quels sont les objectifs des signataires de cette convention ?

- Favoriser les projets éducatifs
- Développer les formations
- Optimiser l'utilisation d'outils pédagogiques
- Développer la fonction de conseil technique
- Diffuser l'information

Parmi les adhérents de l'APJRC, le Domaine du Ciran est signataire de la convention.

L'ECOPOLE présente sur son site internet un **pôle ressources** pour les projets éducatifs environnementaux, les **formations** proposées aux éducateurs à l'environnement organisées par le Graine Centre ainsi que la **Carte verte** du développement durable (mise en place par l'association Nature Centre).

La **Carte verte** peut concerner les Parcs&Jardins de la région. A ce jour uniquement mise en œuvre pour la Gâtine tourangelle, elle permet de connaître les initiatives vertes d'un territoire : consommation et vie quotidienne ; sensibilisation à l'environnement ; tourisme vert. Les Arbres remarquables y sont répertoriés, ainsi que certains parcs et jardins tels que l'Arboretum de la Petite Loiterie pour les adhérents de l'APJRC.

Enfin, et cela concerne particulièrement les Parcs&Jardins, l'ECOPOLE travaille sur un objectif Zéro pesticides en référence au plan Ecophyto 2018 visant à diviser par deux l'utilisation de pesticides dans les zones non agricoles d'ici à 2018 (Grenelle de l'Environnement 2007).

Le programme est mis en place par l'association Nature Centre. Des informations et des conseils destinés aux jardiniers sont mis en ligne sur le site internet de l'ECOPOLE :

- Pesticides et environnement
- Pesticides et santé
- Pesticides et biodiversité
- Les techniques alternatives
- Particuliers, agissez !
 - ⇒ Des herbes folles dans mon jardin
 - ⇒ Pas de pesticide dans mon potager
 - ⇒ Ma maison sans poison

Un **observatoire régional de la biodiversité** est en cours de mise en place afin d'élaborer un programme d'actions efficient de sauvegarde et de valorisation du patrimoine naturel de la région. L'observatoire est destiné à devenir un outil d'aide à la décision au service des politiques territoriales. Il centralise la connaissance naturaliste et favorise la diffusion des connaissances sur l'état de la biodiversité de la région.

JARDINS

ET AUSSI :

La région Centre met en œuvre :

● **Le Guides Animations Natures** – plusieurs Parcs&Jardins adhérents à l'APJRC sont présentés dans ce guide (ARFOLIA ; Parc Floral de La Source ; Arboretum de la Petite Loiterie). Ces jardins proposent des animations spécifiquement tournées vers la nature, l'environnement et le développement durable.

● **Le Mois des Parcs** – Animations dans les Parcs Naturels Régionaux. Cela peut concerner les Parcs&Jardins qui se situent dans l'un des trois PNR de la région, à savoir Loire Anjou Touraine, Perche et Brenne.

AUTRES INITIATIVES :

SNHF -

<http://www.snhf.org/>

La Société Nationale d'Horticulture de France propose sur son site internet un petit guide à l'attention des jardiniers amateurs "Les Pesticides, apprenons à nous en passer", édité par le ministère de l'Ecologie et du Développement Durable. Il reprend le plan Ecophyto 2018 où l'on souhaite réduire de 50% l'usage des pesticides dans les zones non agricoles.

NOE CONSERVATION -

<http://www.noiconservation.org/>

« A force de regarder les étoiles, les hommes ont oublié que leurs pieds étaient posés sur le sol. »

Le site internet de Noé Conservation présente « Mes 10 engagements pour le jardin » pour sauvegarder la biodiversité :

- Je laisse un coin de jardin en friche
- Je mets en place une prairie naturelle fleurie
- J'aménage mon jardin pour les papillons
- Je réduis ma consommation d'eau
- Je fais un compost
- Je limite l'éclairage la nuit
- Je plante des espèces locales
- J'améliore mon sol avec des méthodes naturelles
- Je protège mon jardin en respectant l'environnement
- Je deviens ambassadeur de la biodiversité

JARDINER AUTREMENT - <http://www.jardiner-autrement.fr/>

Le site internet [jardiner-autrement.fr](http://www.jardiner-autrement.fr) présente ce qu'est le jardinage responsable – comprendre l'écosystème de son jardin ; respecter les équilibres et la biodiversité ; l'abus de pesticides est dangereux.

GUIDE DES BONNES PRATIQUES -

http://environnement.wallonie.be/publi/education/environnement_au_jardin.pdf

Un lien vers un guide de bonnes pratiques pour le respect de l'environnement édité par le ministère Wallon de l'Environnement.

JARDINONS A L'ECOLE - <http://www.jardinons-alecole.org/>

Le site du dispositif « Jardinons à l'école » mis en œuvre par le GNIS (Groupement National Interprofessionnel des Semences et plants) présente des animations scolaires autour du monde du jardin et notamment sur le thème « Jardin et Développement Durable ».

GRAINE CENTRE -

<http://www.grainecentre.org/>

Sur le site internet du Graine Centre, on découvre un dossier entièrement consacré au jardin.